

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 8

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

depuis longtemps le Bureau international du Travail. Parmi les « dangers » que peuvent présenter de telles enquêtes, on cite :

« On sait que l'Union syndicale internationale par sa lutte des classes, considère la statistique économique comme étant une mesure préparatoire à la socialisation, c'est pourquoi elle cherche à l'intensifier. »

C'est aller un peu fort que de prétendre combattre la statistique parce qu'elle sert à la préparation de la socialisation. Un traitement psycho-analytique pourrait-il peut-être porter remède à ce problème anti-statistique ?

Les raisons ressortent suffisamment clairement. La fin de l'article mentionné relève que les associations patronales « vouent toute leur attention aux statistiques des salaires et s'efforcent d'en faire un instrument sûr rendant de précieux services aux membres ». La statistique ne devrait être qu'à l'usage et dans l'intérêt du chef d'entreprise. Il n'est pas nécessaire que la classe ouvrière et l'opinion publique aient connaissance de ce qui se passe derrière l'enceinte des fabriques.

Nous espérons fermement qu'avec le temps, les chefs d'entreprises suisses s'habitueront à ce que l'ouvrier ne se laisse plus traiter comme un simple objet que l'on mentionne dans l'inventaire, mais qu'il réclame le droit d'être renseigné objectivement sur les conditions générales dans les entreprises et dans l'économie.

Economie politique.

La conjoncture durant le deuxième trimestre 1930.

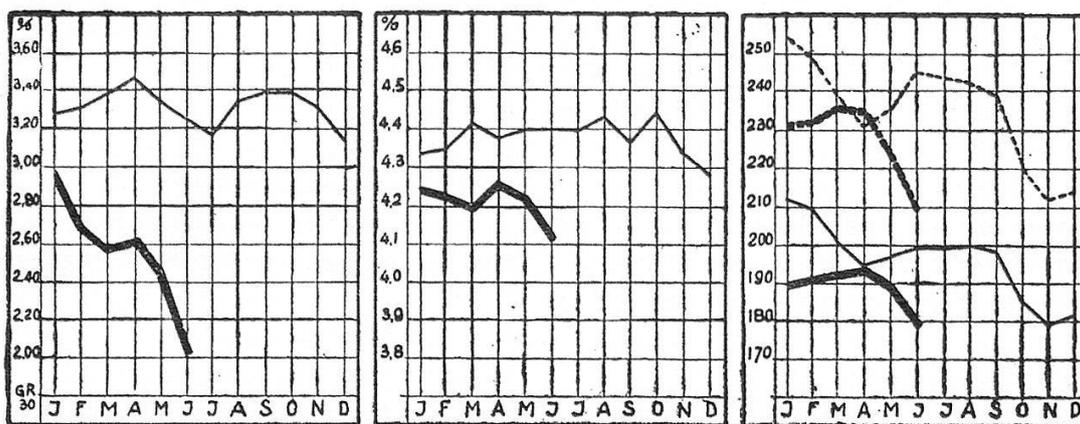
Le recul de la conjoncture s'est mué en une *crise universelle* qui a atteint un caractère très grave dans certains pays. Les chiffres des chômeurs en Angleterre et en Allemagne ne sont pas loin d'être ce qu'ils furent lors de la grande crise d'après-guerre. La Suisse, ainsi que quelques autres pays, émerge de cette mer de crise, comme un îlot, dont la situation économique est relativement bonne. Néanmoins, depuis le début de l'année, notre pays est de plus en plus entraîné dans le marasme. La courbe de l'exportation descend et le nombre des chômeurs a tendance à s'élever, c'est-à-dire, qu'en comparaison de la situation de l'année dernière à la même époque, la situation s'est fortement altérée.

Durant le second trimestre la liquidité du marché monétaire s'est accentuée plus rapidement encore que durant le premier trimestre. Un signe certain de la situation grave est sans aucun doute le fait que la Banque nationale suisse a abaissé à deux reprises son taux d'escompte, alors que pareil fait ne s'était plus produit depuis 5 ans. La Banque nationale a modifié le taux d'intérêt officiel pour les crédits de change à 3% en avril et à 2½% au début de juillet, alors que cette mesure avait déjà été prise pour les billets de banque français et ceux des États-Unis. Le taux d'intérêt d'escompte privé est encore plus bas, il est tombé à près de 2%.

Taux de l'escompte privé

Taux des obligations
(rendement des obligations à 3 1/2 0/0
des C. F. F., série A-K)

Index des actions



— 1929

— 1930

..... Index des actions industrielles
— Index global

La chute du taux de l'argent à long terme s'accroît également. L'augmentation du cours des obligations démontre que la base de la capitalisation s'est affaïssée. Il est vrai qu'en regard de l'année dernière la différence n'est que de 0,3%, alors que le trop plein d'argent à court terme pourrait réduire le taux d'intérêt de plus de 1%. Cette offre inusitée du capital est en étroit rapport avec la dépréciation des prix des matières premières et avec l'altération de la conjoncture. La situation pourrait naturellement changer immédiatement de face si les affaires pouvaient reprendre dans l'industrie, et si l'on pouvait prévoir par là une certaine demande de capitaux.

La supposition que nous avons faite prévoyant que l'augmentation du cours des actions qui s'était manifestée au printemps ne serait pas de longue durée, s'est confirmée très vite. En mai et juin il y avait une nouvelle baisse des cours laquelle, il est vrai, n'a pas eu l'importance de celle de l'automne passé, car les cours n'étaient pas aussi élevés qu'à cette époque. Néanmoins la plupart des actions ont actuellement sensiblement moins de valeur qu'en 1929. Si en automne dernier la baisse a été en première ligne une réaction contre les stupides augmentations des cours spéculatifs, accentuées par une pénurie de capitaux, les cours sont actuellement réduits par la crainte que la crise ne porte un grave préjudice aux rentes des entreprises industrielles. C'est l'index des actions industrielles qui, de ce fait, a subi le plus grand dommage en Suisse. Il est cependant curieux de constater que, malgré cela, la moyenne des actions industrielles est encore toujours estimée à plus du double de sa valeur nominale et que les cours actuels sont plus élevés qu'il y a trois ans, et même beaucoup plus élevés qu'en 1927. Quoiqu'il en soit, le recul des taux d'intérêt a quelque peu freiné le recul du cours des actions ces derniers temps. Cependant les cours actuels sont une preuve que la crise occasionnera tout au plus au capital une petite diminution du profit, mais on n'aura pas à déplorer une crise comme en 1920.

	Index de 110 actions		Index de 28 actions industrielles	
	1929	1930	1929	1930
Janvier	211,6	190,5	254,1	231,6
Avril	195,5	193,9	231,3	234,4
Mai	197,3	189,7	235,7	223,2
Juin	199,8	179,6	245,8	209,3

La supposition que nous avons faite que la débâcle des prix avait

L'exportation des diverses branches d'industrie durant le second trimestre a été comme suit, en millions de francs:

	1929	1930		1929	1930
Coton	12,1	10,1	Chaussures	7,8	8,6
Tissage de coton	23,8	19,6	Aluminium	16,4	12,9
Broderies	21,1	16,3	Machines	58,7	59,8
Chappe	11,1	6,5	Horlogerie	66,8	58,9
Soie artificielle	8,1	10,0	Instruments et appareils	15,8	17,0
Soie	43,8	40,5	Parfum, droguerie	13,4	13,0
Rubans de soie	5,0	3,9	Couleurs dériv. du goudron	19,0	15,8
Lainages	10,9	9,6	Chocolat	7,7	5,8
Tricotage et bonneterie	7,9	5,6	Lait condensé	10,9	9,7
Vannerie	8,4	11,8	Fromage	27,8	25,0

Tout le textile, à l'exception de la soie naturelle, a subi de nouveau un sensible recul. L'industrie horlogère et celle de l'aluminium ont également été sensiblement atteintes par le recul de l'exportation. L'industrie des machines, des instruments et des appareils a pu maintenir ses chiffres d'exportation jusqu'à présent, elle les a même quelque peu augmentés. On a également exporté davantage de chaussures et d'articles de vannerie qu'en 1929. La valeur des produits laitiers exportés a diminué, le recul dans cette branche est néanmoins de peu d'importance.

La situation du marché du travail s'est de nouveau quelque peu altérée durant le second trimestre. Il est vrai que le nombre des chômeurs annoncé par les offices compétents a quelque peu diminué en regard de la saison. Ce recul saisonnier est sensiblement plus faible que les années précédentes, ce qui fait que le nombre officiel des chômeurs annoncé est le double de ce qu'il était l'année passée dans le même espace de temps; il est à peu près ce qu'il était en 1926 lors de la forte crise qui sévissait dans l'industrie textile. Ce sont là heureusement des chiffres encore peu élevés. Dans notre dernier rapport nous avons déjà relevé le grand nombre des chômeurs partiels qu'il y a spécialement dans l'industrie horlogère. Fin mai 1930, la caisse de chômage de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers comptait en plus de 10,7 pour cent des membres qui chôment totalement, 34,4 pour cent de chômeurs partiels. Dans l'industrie textile également sévit un important chômage partiel, en mars il était de 10,7 pour cent.

Le nombre des personnes en quête de travail a été:

	1927	1928	1929	1930
Janvier	19,370	14,212	16,284	14,846
Avril	11,220	6,910	5,382	8,791
Mai	9,547	6,410	5,049	9,545
Juin	7,735	5,378	4,399	9,002

L'augmentation de 4600 chômeurs en regard de l'année passée revient pour la bonne moitié à l'industrie horlogère. Les groupes de métiers suivants accusent le plus de chômage:

	Fin juin 1930		Fin juin 1930
Horlogerie et bijouterie	2496	Commerce et administration	706
Industrie textile	1488	Industrie métallurgique et des machines	634
Journaliers et manœuvres	896		
Bâtiment	746		

Les prévisions quant à la situation économique pour la fin de l'année sont mauvaises. Nos industries de luxe et de marchandises manufacturées ressentiront encore longtemps le recul de la capacité d'achat que le chômage occasionne dans les pays qui sont nos plus importants clients. Il faut s'attendre en outre, à ce que la stagnation de la production se répercute graduellement sur la fabrication des marchandises de production, ce dont l'industrie des machines aurait également à souffrir, bien que la branche électrotechnique soit actuellement favorablement influencée par une sorte de conjoncture particulière. L'espoir que nous avons fondé sur l'amélioration de la situation de nos débouchés a été vain. La France jouit d'une conjoncture relativement bonne, ainsi que d'autres petits pays, comme la Belgique et les États du Nord. Par contre ailleurs, la situation est loin d'être brillante.

En ce moment, alors que l'exportation se heurte à de grandes difficultés, l'importance du marché intérieur croît. Il semble que pour la Suisse le marché n'a pas été atteint par la crise. L'activité dans l'industrie du bâtiment est toujours encore assez grande. Le nombre des logements terminés et celui des permis de bâtir a été, durant cette première moitié de 1930, supérieur à celui du premier semestre 1929 et, en regard des années précédentes, il atteint même un record. Durant les six premiers mois on a construit 4924 logements dans 25 villes (1929:3633) et on a délivré des permis pour la construction de 6474 logements. Cette activité du bâtiment cesserait naturellement dès qu'une altération devait se produire dans les conditions de revenus. Il sied de mettre tout en œuvre pour maintenir la capacité d'achat dans le pays même, afin d'éviter une stagnation sur notre propre marché. En Allemagne on tente de rétablir l'équilibre de la situation économique par la baisse des salaires, et il faut s'attendre à ce que le même procédé soit employé chez nous. Rien ne serait plus défavorable qu'une mesure de ce genre, qui intensifierait, au contraire, la crise.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT. Lors d'une assemblée le 11 juillet, les *gypsiers de Bâle* ont décidé par 236 voix contre 80 de participer également à la grève. Après que l'Union économique ait décliné le jugement arbitral, les *gypsiers* ont essayé à trois reprises d'entamer des négociations avec les patrons, ce à quoi ces derniers se refusèrent. La direction de la grève des ouvriers du bois et des *gypsiers* décida de ne pas reprendre le travail sans une augmentation de salaire.

A *Winterthur* il fut possible de conclure un contrat pour les *menuisiers*, par l'intermédiaire de l'Office cantonal de conciliation. Une augmentation générale des salaires de 3 centimes fut obtenue, laquelle est déjà entrée en vigueur depuis le 28 avril 1930. Le salaire minimum a été fixé à fr. 1.68 par heure. Les suppléments pour les travaux en dehors de ville qui ont été également réglementés, ont donné lieu à de longues discussions. Le contrat est valable jusqu'à fin 1931.

A *Winterthur* également avec le concours de l'Office cantonal de conciliation on a pu conclure un contrat pour les *gypsiers*. Ce dernier prévoit un salaire minimum de fr. 2.— par heure et par la mise en vigueur du nouveau contrat, une augmentation de 5 centimes sur les salaires actuels. Aussi longtemps que la question des vacances n'aura pas été liquidée, les